

**Arrêté n° 2024-054
portant délégation de signature en faveur de**

M. Jean-René MORICE

La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA007-2024 en date du 14 mars 2024 relative à la délégation de compétences du conseil d'administration à la Présidente de l'Université d'Angers ;

A R R E T E :

Article 1^{er} – Dans le cadre du projet Réseau des Ecoles Universitaires du tourisme (REUT), délégation de signature est donnée à M. Jean-René MORICE, Maître de conférences, Directeur de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité, pour signer au nom de la Présidente les actes suivants :

1.1 En matière de gestion administrative

- la correspondance et les actes administratifs concernant les affaires du Réseau des Ecoles Universitaires de Tourisme ;

1.2 En matière d'affaires financières concernant le centre financier 93450 (PLAN TOURISME REUT) :

- tous les engagements juridiques intéressant la commande publique d'achats de fournitures, de services et de travaux inférieurs à 25 000 HT (notamment les contrats, les bons de commande, les marchés subséquents au titre des accords-cadres), dans le respect des procédures de marché et de la politique d'achat arrêtée par l'université ;

Article 2 – Dans le cadre du projet Réseau d'Ecoles Universitaires du tourisme (REUT), délégation de signature est donnée à M. MORICE pour signer au nom de la Présidente les ordres de mission des personnels de l'Université d'Angers intervenants dans le cadre de ce projet et les conventions de stage des étudiants pour les stages rattachés à ce projet.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. MORICE, délégation est donnée à Mme Sylvie DURAND, Ingénieure de recherche, directrice des services de la Faculté, pour signer au nom de la Présidente les actes mentionnés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. MORICE et de Mme DURAND, délégation est donnée à Mme Aurélie HARDOUIN, Ingénieure d'étude contractuelle, cheffe de projet du réseau des Ecoles Universitaires de Tourisme, pour signer au nom de la Présidente les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant, concernant le centre financier 93450 (PLAN TOURISME REUT).

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. MORICE, de Mme DURAND et de Mme HARDOUIN, délégation de signature est donnée à M. Abdel MOURAIMI, Ingénieur d'études contractuel, Responsable service pilotage budgétaire recherche, pédagogie et projets Transversaux, pour signer, au nom de la Présidente de l'Université, les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant, concernant le centre financier 93450 (PLAN TOURISME REUT).

Article 6 - Tout document signé en application de la présente délégation doit comporter sous la signature de son auteur la mention en caractères lisibles de ses nom, prénom et qualité ainsi que la mention « pour la Présidente, par délégation ». Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 7 - Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Article 8 - Le Directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 20 mars 2024

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'université

Destinataires : Rectrice d'Académie, Directeur général des services, Intéressés, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs), Agent comptable.

Mise en ligne le : 20/03/2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>